

Contrats de plan

Les régions n'en attendaient pas tant de l'Etat

Les enveloppes accordées par l'Etat aux régions dans le cadre des CPER ont été globalement augmentées par rapport aux premières ébauches.

«**L**es montants des enveloppes régionales ont été augmentés. C'est le fruit du débat!» s'est réjoui Manuel Valls, le 1^{er} décembre, à l'occasion de la signature à Nantes du premier contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, conclu avec les Pays de la Loire. Les revendications de l'exécutif régional ont permis d'augmenter les crédits ministériels affectés au CPER, qui sont passés de 352 millions d'euros en septembre 2014 à 413 millions en décembre. D'autres régions ont également bénéficié d'une augmentation. C'est le cas par exemple du Languedoc-Roussillon, dont le premier projet s'établissait à 313 millions d'euros mais qui obtient finalement 450 millions, ou encore de Provence-Alpes-Côte d'Azur, où l'on est passé de 631 à 702 millions d'euros.

Cinq grands axes

Au total, les CPER répartissent 12,5 milliards d'euros de crédits entre les régions pour les cinq prochaines années, de 2015 à 2020. Ce montant inclut les enveloppes accordées à l'outre-mer ainsi que celles destinées au financement de projets interrégionaux autour de fleuves ou de massifs. Leur objectif est de «développer l'emploi durable» en misant sur cinq grands axes: mobilité; enseignement supérieur, recherche et innovation; transition écologique et énergétique; numérique; innovation, filières d'avenir et usines du futur. Les 12,5 mil-

C'est le montant fléché par l'Etat dans les CPER sur le volet «mobilités». Il recouvre les aides aux infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, fluviales et aux mobilités douces. En Ile-de-France, ce volet englobe aussi le protocole de transports lié au Grand Paris, fixé à 1,4 milliard d'euros.



L'EXPERT

NICOLAS PORTIER, délégué général de l'Assemblée des communautés de France

«Le meilleur cadrage disponible aujourd'hui pour les collectivités»

«Ces contrats de plan ont le mérite d'exister! Depuis une quinzaine d'années, on voit se développer des agences et des programmes qui répartissent leur budget par le biais d'appels à projets. Ces dispositifs ne garantissent pas l'équité des territoires et mettent les collectivités en compétition. Pour le reste, même si la somme globale accordée aux CPER pour cette programmation est comparable à la précédente, le périmètre a changé. Le financement des routes modifie la donne.

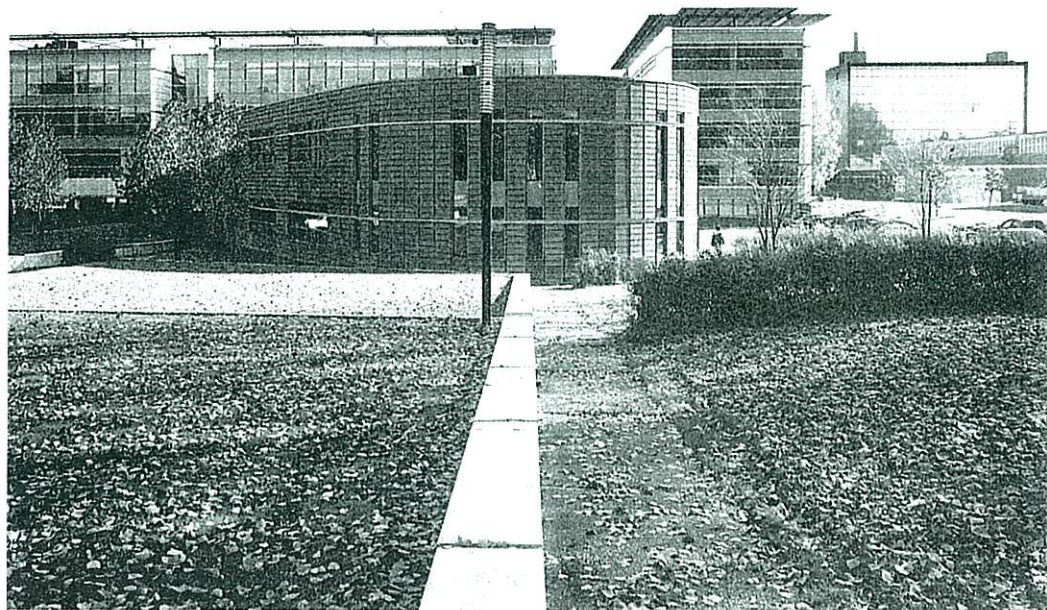
liards d'euros comprennent les crédits ministériels ainsi que ceux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (720 millions d'euros) et des agences de l'eau (1,4 milliard d'euros). Ces nouveaux contrats s'inscrivent dans un contexte budgétaire difficile pour l'Etat. Et, comme le rapporte l'Association des régions de France (ARF), les présidents de conseil régional, bien que conscients de ces difficultés, espéraient davantage. Depuis septembre, nombre d'entre eux sont montés au créneau afin de dénoncer la faiblesse des investissements prévus sur leur territoire dans l'enseignement supérieur, l'emploi ou l'agriculture. Leur colère a été enten-

Et la diminution des crédits accordés à l'enseignement supérieur montre bien que l'Etat a composé avec les moyens du bord. Pour autant, c'est le meilleur cadrage disponible aujourd'hui. L'exercice mériterait d'ailleurs d'être étendu à de vastes conférences régionales de l'investissement public où les collectivités pourraient poser leurs priorités et coordonner leur action. Pour le bloc communal, cette programmation démarre au bon moment, alors que les exécutifs viennent d'être renouvelés.»

due puisque la plupart des enveloppes ont été revues à la hausse.

«La négociation des CPER ne se limite pas à des aspects financiers, avance Caroline Larmagnac, cheffe de la mission "contractualisation et partenariats territoriaux" du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Ces contrats sont le fruit d'un diagnostic partagé en région où de véritables stratégies ont été élaborées.» Une façon de répondre aux critiques avancées par la Cour des comptes en octobre. Dans une enquête sur la programmation 2007-2013, menée à la demande de la commission des finances du Sénat, les magistrats pointaient l'absence de stratégie nationale pour guider les CPER

Dans le Nord - Pas-de-Calais,
74 millions d'euros seront affectés
à l'enseignement supérieur et
à la recherche dans le cadre du CPER.



LE BRUYER/LIGHT MOTIV

Nord - Pas-de-Calais • 4 millions d'hab.

Le conseil régional réussit à sauver les meubles

750 millions ou 550 plus 200 ? La controverse fait rage dans le Nord - Pas-de-Calais. La préfecture annonce 750 millions d'euros de crédits nouveaux, signalant que cette somme correspond à la première mouture des crédits d'Etat du CPER 2006-2013 (in fine portés à 818 millions). Mais la région fait, elle, un distinguo entre les 550 millions d'euros du CPER «classique» (eux-mêmes composés de 530,6 millions de crédits ministériels, contractualisés avec les administrations centrales, et de 19,6 millions venant des organismes de recherche) et les 200 millions de crédits «valorisés», en provenance d'autres opérateurs ou programmes de l'Etat.

En tout état de cause, la collectivité obtient au moins 550 millions d'euros au lieu des 450 initialement prévus. Alors que Daniel Percheron, président (PS) du conseil régional, souhaitait une somme proportionnelle au poids démographique de sa région, soit 6,4 % de l'enveloppe totale affectée aux CPER, le Nord - Pas-de-Calais n'obtient que 4,88 %, ce qui le place en sixième position, derrière l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Paca, Midi-Pyrénées et l'Aquitaine.

Sur les 530,6 millions de crédits ministériels, 260 sont affectés aux mobilités : routes, voies ferrées et ports. Daniel Percheron devra donc encore batailler pour faire avaliser les projets routiers par ses alliés écologistes. La deuxième rubrique du CPER est placée sous la bannière de la transition énergétique avec 126,5 millions d'euros. L'enseignement supérieur et la recherche sont dotés de 74 millions d'euros. Un volet territorial de 44 millions est mobilisé en faveur de l'égalité entre pôles métropolitains et dans le bassin minier. Enfin, 23 millions sont affectés à l'emploi.

Quant aux 200 millions d'euros de crédits supplémentaires annoncés par la préfecture, ils intègrent 90 millions d'euros du programme d'investissements d'avenir (PIA) destinés au schéma régional du très haut-débit, 76 millions provenant de Voies navigables de France pour les connexions du réseau existant au futur canal Seine-Nord, 24,6 millions de l'agence régionale de santé pour la numérisation des hôpitaux et 10 millions de crédits régionalisés du PIA affectés à l'innovation dans les entreprises.

Alix de Vogüé, à Lille

Une critique également développée en Haute-Normandie par la chambre régionale des comptes, dans un rapport de novembre dernier, qui critique à la fois le manque d'ambition stratégique et les insuffisances du pilotage tant dans le contenu que dans l'exécution du contrat 2007-2013. «Les axes de travail régionaux envisagent désormais l'ensemble des financements disponibles, poursuit Caroline Larmagnac. Les CPER proposent ainsi une visibilité globale de ce qui est financé dans le cadre du contrat, mais aussi des autres moyens disponibles, comme les fonds européens, par exemple, ou les programmes d'investissement d'avenir.»

Le grand retour des routes

Une démarche appréciée par la région Centre, qui met en avant la cohérence des financements et les vertus de la concertation : «D'ici au 15 décembre, nous aurons bouclé les réunions thématiques, comme les rencontres avec les départements et les grandes agglomérations, détaille Jean-Daniel Heckmann, directeur général des services au conseil régional du Centre. Pour nous, le contrat proposé est satisfaisant, notamment parce qu'il accorde la majorité de ses crédits à des projets portés par la région. Et ne se consume que peu dans les routes!»

Ecartés des CPER 2007-2013, les investissements routiers font en effet leur grand retour dans cette nouvelle programmation. Plus de la moitié des crédits accordés par l'Etat (6,6 milliards d'euros) sont consacrés au volet «mobilités» avec une part non négligeable dédiée à la modernisation des routes. L'ARF rapporte les «inquiétudes» que génère cette «prééminence» des routes dans les contrats. Notamment chez les présidents de conseil régional qui doivent composer avec des majorités plurielles et obtenir l'aval de leurs alliés écologistes ou du Front de gauche. Le calendrier paraît serré pour aboutir à des accords d'ici à la fin de l'année. D'autant que les marges de manœuvre accordées aux préfets par les mandats de négociation sont étroites. Puis, dès janvier, il faudra composer avec la campagne des élections départementales qui se tiendront en mars 2015. *Caroline Garcia*